

AVIS DE COURSE



Nom de la compétition : **BANANA'S CUP**
En Grade 5A



Dates complètes : Du **26/04/2014** au **27/04/2014**

Lieu : **Dieppe**

Autorité Organisatrice : **Cercle de la Voile De Dieppe**

1. Règles

La régate sera régie par:

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- 1.2. les règles du Guide Osiris Habitable,
- 1.3. les règles de la jauge I.R.C.,
- 1.4. les règles de classe monotype,
- 1.5. les règles du trophée UNCL Manche, et UNCL Normandie
- 1.6. les règles du championnat de Baie de Seine, et du GCC.
- 1.7. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.8. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.V. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Une signalétique sticker(s) sera remise par l'organisation et devra être visible durant toute la course. Les drapeaux des partenaires de l'organisation devront être arborés dans la mature du bateau, quand les bateaux sont au port.

3. Classes admises

Cette course concerne les classes habitables de la F.F.V dont les séries figurent dans le guide "Osiris Habitable" de l'édition 2014, ou jaugées I.R.C. **Attention le comité d'organisation n'acceptera pas les certificats de jauge I.R.C., modifiés après le 25 avril 2014 sauf sur dérogation obtenue de sa part.**

Le comité d'organisation ne prendra pas en compte un voilier irrégulièrement inscrit ou dont les caractéristiques auront été changées sans spécification sur le document officiel de la FFV.

Une identification du voilier (sous forme d'un numéro) devra figurer dans la grand-voile conforme à l'annexe G des RCV, et/ou au moyen d'un cagnard fourni par l'organisation. Une jauge pourra être organisée à la discrétion du Comité de Course.

L'équipage de chaque bateau doit être conforme aux règles de classe ou de jauge. En I.R.C., l'équipage d'un bateau, skipper compris, devra être conforme aux indications du certificat de jauge.

4. Droit à payer

Les droits requis sont les suivants :

Série/flotte/classe /catégorie	15€ par équipier
---------------------------------------	-------------------------

Les inscriptions doivent être adressées au :

CERCLE DE LA VOILE DE DIEPPE
Quai du Carénage
76200 DIEPPE

Tel/fax : 02.35.84.32.99 site : <http://cvdieppe.org> Courriel : cercle.voile.dieppe@wanadoo.fr

Le dossier d'inscription est téléchargeable depuis notre site. Celui-ci devra parvenir avant le **10.04.14** minuit accompagné du règlement à l'ordre du C.V.D. passé ce délai, le montant sera majoré de **40 €**.

5. Programme

5.2. Les inscriptions définitives seront enregistrées: **Au Cercle de la Voile au 1^{er} étage**

Jour et date :

Vendredi 25 Avril de 9h00 à 22h00

Samedi 26 Avril de 8h00 à 11h00

Jauge et contrôle :

A la discrétion du Jaugeur officiel pendant la régata.

5.2. Jour s de course

<i>Date</i>	<i>Briefing au 1^{er} étage</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
26/04/2014	11h30	13h00	Toutes les flottes, ordre départ défini par le PCC.
27/04/2014	9h00	10h15	Toutes les flottes, ordre départ défini par le PCC.

Au delà, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'engagement d'un voilier.

Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence valide avec le cachet médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, le certificat de conformité de leur voilier, leur carte d'autorisation de port publicitaire si nécessaire.

6. Jauge

Les opérations préalables de jauge se dérouleront du **26/04/2014 au 27/04/2014 lieu sur les pontons et ou au 1^{er} étage du Cercle de Voile de Dieppe.**

7. Instruction de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

-disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

Le panneau d'affichage officiel sera dans nos locaux au 1^{er} étage

8. Les Parcours

Les parcours à effectuer sont les suivants :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Parcours</i>
26/04/2014	13h00	Suivant les conditions météo, possibilité de courses à suivre, Parcours « Côtier » ou parcours « Banane ».
27/04/2014	10h15	Suivant les conditions météo, possibilité de courses à suivre, Parcours « Côtier » ou parcours « Banane ».

9. Système de Pénalité

Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Les Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. Classement

Le classement sera établi selon l'annexe A des R.C.V. (système de points à minima).

Le nombre minimum de courses pour que la compétition soit validée est de 2 courses. 4 courses **au moins** devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

Le nombre d'inscrits par catégorie de bateaux déterminera la répartition des concurrents.

Cette répartition pourra, sous toutes réserves, être la suivante :

- **Flotte 1** : Classement habitable en H.N. Osiris. (Sauf classe L, R1, R2)
- **Flotte 2** : Classement sport boat des classes L, R1, R2 du H.N. Osiris
- **Flotte 3** : Classement en I.R.C. coefficient inférieur à 0,980.
- **Flotte 4** : Classement en I.R.C. coefficient supérieur ou égal à 0,980.

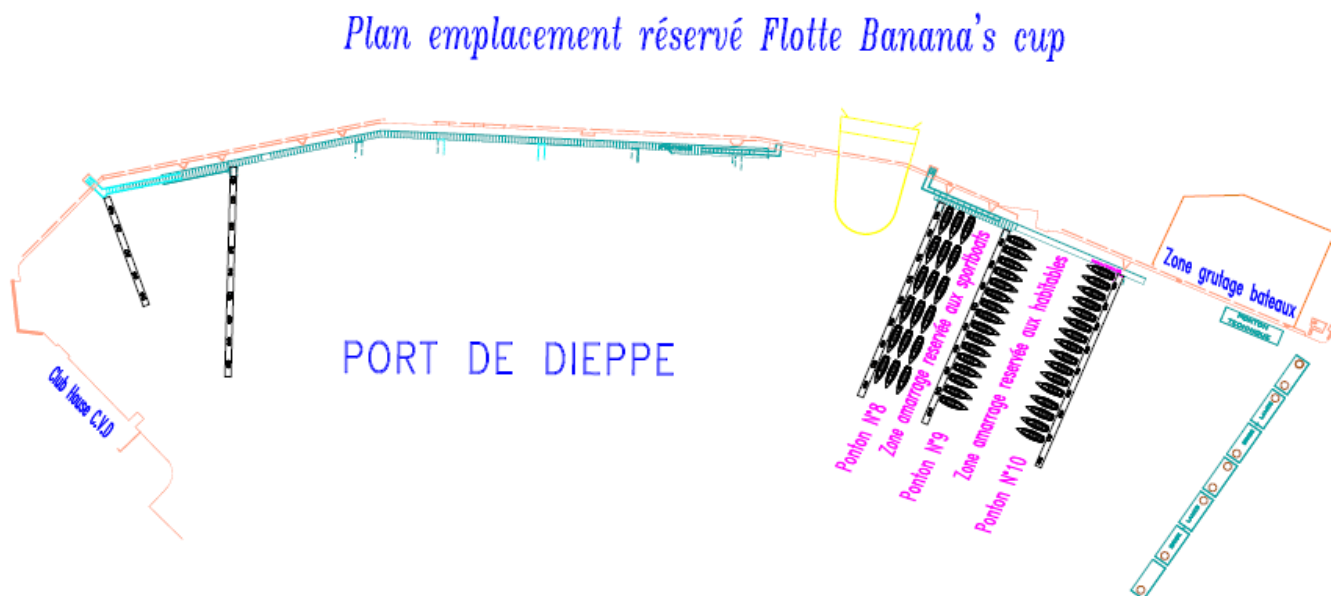
Dans le cas d'une catégorie monotype (une catégorie existe s'il y a au moins 10 bateaux ayant participé pour être en adéquation avec la FFV). **Celles-ci seront déterminées et affichées le 26 Avril avant 12h00.**

11. Places au port et Grutages

11.1 Places au Port

Les places au port seront gratuites pour tous les concurrents de la **BANANA'S CUP** pendant la semaine précédent l'épreuve ainsi que la semaine après la compétition. (Période **de gratuité des places de port du 19/04/14 au 04/05/14**)

Les bateaux participant à cette épreuve doivent en arrivant se présenter sur le Canal 9. Une place au port, leur sera attribuée. Les emplacements réservés au port pendant toute la durée de la compétition sont les pontons n°8, n°9 et n°10.



11.2 Grutages

Les frais de grutage seront gratuits, les bateaux devront être impérativement mis à l'eau et matés au plus tard le 26 Avril à 12h00 dans le port de plaisance. L'heure de mise à l'eau sera indiquée aux concurrents au cours de la semaine précédant la régata.

Les dates de grutage :

Attention la zone grutage se situe dans le Bassin de Commerce. Les heures d'ouverture des portes du bassin sont deux heures avant la PM et une heure après la PM.

<i>Les marées - les portes de l'écluse et du pont</i>		
	Vendredi 25 Avril	Samedi 26 Avril
PM	09h14	10h20
Ecluse - Pont	2 heures avant PM et 1 heure après PM	

- Le Vendredi 25 Avril de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h30.
- Le Samedi 26 Avril de 9h00 à 10h00.

Les grutages retour, dès l'arrivée au port, une liste d'ordre de passage des grutages du dimanche sera établie et affichée au tableau officiel. Les horaires de grutage retour de 15h00 à 18h00. (*Zone de grutage précisée le jour même*)

Les remorques seront à entreposer soit sur la zone technique du port dans le bassin de commerce, ou au hangar du CVD route de Bonne Nouvelle. Un plan d'accès vous sera fourni lors des inscriptions. Il sera disponible sur notre site.

12. Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. Communication Radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. Prix

Les récompenses attribuées consisteront en dotation de lots et trophées.

De nombreux lots seront fournis par nos partenaires.

La remise des prix dans nos locaux, le 27 Avril 2014 à 17h30.

15. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

17. Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

CERCLE DE LA VOILE DE DIEPPE

Quai du Carénage

76200 DIEPPE

Tel/fax : 02.35.84.32.99 site : <http://cvdieppe.org> Courriel : cercle.voile.dieppe@wanadoo.fr